

## L'archivage électronique et le droit

Mercredi 7 octobre 2009, Paris  
8h00-11h00

Gagnez  
400 points\*  
de fidélité !

### COMMENT S'INSCRIRE ?

**COURRIER** LexisNexis SA  
Service Formations et Conférences  
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15  
**FAX** 01 45 58 94 35  
**E-MAIL** formations@lexisnexis.fr  
**SITE** http://formations.lexisnexis.fr

01 45 74 50 50

Prix d'un appel local

### COMMENT VENIR ?

**PARIS** Cercle National des Armées  
8, place Saint-Augustin - 75008 Paris  
**METRO** Saint-Augustin **RER** Ligne A (Auber)  
**PARKING** Square Marcel Pagnol

### HEBERGEMENT

**HÉBERGEMENT** Bénéficiez de tarifs préférentiels en contactant BBA par tél. 01 49 21 55 90 ou par e-mail solution@netbba.com en précisant le Code JurisClasseur 07.

### COMMANDEZ LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE DE CETTE CONFÉRENCE

Je souhaite commander \_\_\_\_\_ exemplaire(s) du dossier pédagogique au prix unitaire de 199 € HT (238 € TTC).

### RÈGLEMENT

Ci-joint le règlement par chèque bancaire à l'ordre de LEXISNEXIS S.A.  
 Par virement à notre banque CIC SUD, compte n° 30066 10947 00010002702 89

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE CI-CONTRE, LE(S) SOUSSIGNÉ(S) ACCEPTE(NT) LES CONDITIONS D'INSCRIPTION.

À \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

SIGNATURE ET CACHET :

### FRAIS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS

Les frais de participation comprennent : la conférence, le dossier pédagogique et la restauration.

**Tarif abonné JurisClasseur** (encyclopédie ou service en ligne) :  
398 € HT - 476 € TTC.

■ Numéro client : \_\_\_\_\_

**Tarif normal** : 498 € HT - 595,60 € TTC

### COORDONNÉES

MME  Mlle  M. NOM/PRÉNOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

TÉL. \_\_\_\_\_

FAX \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

ÉTABLISSEMENT / SOCIÉTÉ \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE \_\_\_\_\_

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE \_\_\_\_\_

N° SIRET \_\_\_\_\_

CODE NAF \_\_\_\_\_

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

**Conditions d'inscriptions et tarif** : Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées.

**Documents contractuels** : À réception de l'inscription, une lettre de confirmation est adressée au signataire du stage. À l'issue de la formation, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au client. LexisNexis SA est enregistré sous le numéro 11 75 40593 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**Paiement** : Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, impérativement avant la date de formation, comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement (pour les organismes soumis au Code des marchés publics, la facture sera communiquée après la manifestation. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 60 jours). Si le règlement de l'inscription est effectué par un organisme payeur extérieur (OPCA), il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde sera directement facturé au client.

**Annulations et Remplacement** : Toute demande d'annulation ou de remplacement de l'inscription doit être notifiée par écrit à LexisNexis SA et lui parvenir au moins 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis SA facturera à l'entreprise inscrite 100 % du prix de la formation, montant non imputable sur votre budget de formation. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à LexisNexis SA. Par ailleurs, LexisNexis SA se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard quinze jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, LexisNexis SA s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis SA se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

**Prise en charge de votre formation** : Le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle d'une journée de formation par an aux avocats, avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés. La demande doit être faite, auprès du FIFPL, au minimum 15 jours avant la date de la formation : FIFPL. Maison des Professions libérales - 35-37, rue Vivienne - 75083 Paris cedex 02 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

# L'archivage électronique et le droit



Mercredi 7 octobre 2009

Paris - 8h00-11h00 - CNA

## Cette Conférence vous donne une occasion unique de :

- Faire un point sur les normes d'archivage électronique et politique d'archivage
- Vous mettre à jour en matière d'archivage des données personnelles et contrôle de la CNIL
- Déterminer la responsabilité des tiers archiveurs et spécificités du contrat d'archivage

Gagnez  
400 points\*  
de fidélité !



### AVEC LES INTERVENTIONS DE

#### Eric A. CAPRIOLI

Avocat à la Cour, Docteur en droit, Vice-Président de la Fédération Nationale des tiers de confiance (FNTC)

#### Arnaud BELLEIL

Directeur associé, Cecurity.com

\* Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter.

**INCLUS**

- Le petit-déjeuner d'accueil
- Le dossier pédagogique (valeur 199 €<sup>HT</sup>)
- Un exemplaire d'une revue JurisClasseur 2009

**Quels professionnels allez-vous rencontrer ?**

- Avocats
- Directions juridiques
- Juristes d'entreprises

**VOS POINTS FIDÉLITÉ\***

En participant aux Conférences vous gagnez automatiquement des points de fidélité :

- Participer à une journée d'étude JurisClasseur (7H de formation) équivaut à 800 points
- Participer à un Atelier (3H de formation) équivaut à 400 points

À partir de 1600 points gagnez :

- Une invitation à un atelier de votre choix
- Un cadeau à choisir parmi notre liste « coffret préférence » (stage de pilotage, soin bien-être, baptême en avion ou hélicoptère...)

\* Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter.

Mercredi 7 octobre 2009 - Paris  
**L'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE ET LE DROIT**

**8h00** Accueil des participants autour d'un petit déjeuner

**Cadre juridique et normatif de l'archivage électronique**

- > Loi du 13 mars 2000 et loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique
- > Droit de la preuve appliqué aux documents numériques : original et copie électroniques

par **Eric A. Caprioli**

**Durée de conservation et réforme de la prescription**

- > Obligations légales d'archivage
- > Loi du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile

par **Eric A. Caprioli**

**Archivage des données personnelles et contrôle de la CNIL**

- > Obligations découlant de la loi Informatique et libertés dans sa rédaction issue de la loi du 6 août 2004
- > Délibération CNIL n° 2005-213 du 11 octobre 2005 portant adoption d'une recommandation concernant les modalités d'archivage électronique, dans le secteur privé, de données à caractère personnel
- > Actualité de la jurisprudence relative aux données à caractère personnel

par **Arnaud Belleil**

**Normes d'archivage électronique et politique d'archivage**

- > Présentation des principales normes (Moreq, OAIS, Z 42013,...)
- > Mise en œuvre de la norme Z 42013 révision Mars 2009 (Worm physique et logique) Politique d'archivage

par **Arnaud Belleil** et **Eric A. Caprioli**

**Responsabilité des tiers archiveurs et spécificités du contrat d'archivage**

par **Eric A. Caprioli**

**11h00** Clôture des débats

AVEC LES INTERVENTIONS DE

**Eric A. CAPRIOLI**,  
Avocat à la Cour, Docteur en droit,  
Vice-Président de la Fédération Nationale  
des tiers de confiance (FNTC)

**Arnaud BELLEIL**,  
Directeur associé, Security.com

**Dès à présent, posez vos questions à nos spécialistes**

Tirez le meilleur parti de votre formation !  
Écrivez à [formations@lexisnexis.fr](mailto:formations@lexisnexis.fr)  
Nous transmettrons à l'avance vos questions aux intervenants, pour leur permettre de vous fournir des réponses complètes le jour de la conférence.

**INSCRIPTION IMMÉDIATE**  
par fax au 01 45 58 94 35

AGENDA DES PROCHAINES CONFÉRENCES  
<http://formations.lexisnexis.fr>